



## PROJET D'ÉVALUATION 2021/2022

### Lycée Notre Dame la Providence Orchies

#### 1) *Préambule*

Le guide de l'évaluation « expose à la fois des principes communs, des préconisations par disciplines et par spécialités, ainsi que des préconisations générales de l'évaluation.

Il concerne le cycle terminal du parcours de l'élève au lycée. Ce projet d'évaluation visera « à conforter l'égalité des traitements des élèves ».

#### 2) *Les modalités d'évaluation :*

##### **Modalités d'évaluation 40% de contrôle continu - 60% d'épreuves finales**

*Epreuves Finales 60% =*

- Philosophie : coef 8 en général et coef 4 en technologique
- Grand oral : coef 10 général et coef 14 en technologique
- Enseignements de spé : Coef 16
- EAF : coef 10

*Contrôle Continu 40% =*

- Enseignement scientifique en série générale, mathématiques en série technologique : coef 6
- Histoire géographies : coef 6
- LVA : coef 6
- LVB : coef 6
- EPS : coef 6
- EMC : coef 2
- Enseignement de spécialité arrêté en classe de 1<sup>ère</sup> : coef 8

##### **Précision sur parcoursup :**

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France. Les élèves qui souhaitent s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur doivent constituer un dossier et formuler des vœux sur Parcoursup. C'est pourquoi, nous vous rappelons l'importance des 2 bulletins de 1<sup>ère</sup> et celui de Terminale, ainsi que le livret scolaire de l'élève.

### **3) PRINCIPES COMMUNS :**

Des évaluations indiquées selon la spécificité du lycée : ruralité, contraintes horaires, petite structure.... C'est pourquoi les évaluations répondront à des principes d'équité envers nos élèves du lycée général, technologique au travers des principes communs :

- Chaque évaluation prise en compte dans le cadre du contrôle continu devra avoir fait l'objet d'un enseignement. Un nombre suffisant d'activités d'entraînement a été réalisé en amont.
- Des évaluations, formatives (note attribuée durant le temps d'un apprentissage) et sommatives (note attribuée en fin d'un temps d'apprentissage), notées jalonnent le parcours des élèves
- Les évaluations des élèves sont fondées sur la mesure de l'acquisition des connaissances, compétences et des capacités, liées aux objectifs de formation des programmes. Elles sont référées aux attendus de fin de cycle. Chaque évaluation prend en compte la progressivité des apprentissages sur les 2 années de formation et sur chacune d'elles.
- Chaque élève sait sur quoi et comment il sera évalué, connaît les attendus, les critères d'évaluation. Une situation d'évaluation peut donner lieu à une note chiffrée ou non chiffrée qui apporte des indications sur le niveau de maîtrise.
- Les évaluations peuvent porter sur des apprentissages disciplinaires mais également transversaux (communes à plusieurs matières), en particulier les compétences méthodologiques, langagières, orales et celles liées au numérique. Chaque enseignant décidera des évaluations en vue de l'obtention de l'évaluation certificative.
- Les moyennes prises en compte pour le contrôle continu attestent d'un niveau de maîtrise de compétences, connaissances. A cet effet, elles s'appuient sur une variété d'évaluations.
- Ces principes peuvent donner lieu à des déclinaisons disciplinaires prenant en compte les spécialités, programmes et cultures disciplinaires.
- Les enseignants s'engagent à respecter chacun des principes de ce projet. Le chef d'établissement est garant de son application.

### **4) LES EVALUATIONS**

- La réalisation de 4 notes par semestre à minima par matières, selon les principes communs.

Cependant certaines évaluations peuvent ne pas être comptabilisées dans la moyenne.

De plus une spécificité en Education Morale et Civique sera à apporter puisque cette dernière présentera 3 notes sur l'ensemble de l'année.

- Le bac blanc : 2 jours et demi seront accordés aux enseignements de spécialités en janvier. Tandis que les langues s'accorderont autour de 2 jours maximum en décembre.
- La Philosophie réalisera 3 évaluation type bac durant 3 périodes : novembre, janvier et mai.
- Les épreuves anticipées de français réaliseront 2 écrits et 2 oraux durant le mois de janvier et celui de mai.
- Les DS, DM, interrogations écrites, TP... ne dépasseront pas le coefficient de 4 sur le bulletin semestriel
- En EPS, un courrier d'information précisant les spécificités de l'évaluation au bac sera distribué aux candidats en début d'année.

## **5) LES ABSENCES ET FRAUDES**

### **Les absences :**

- En cas d'absence au DS, bac blanc, épreuves communes: obligation de rattrapage des épreuves au retour de l'élève.
- En cas d'absence aux IE : rattrapage dans la matière à l'appréciation de l'enseignant.
- Aucune absence pour convenances personnelles ne sera tolérée durant les périodes d'évaluations.
- Rattrapage en juin, si les évaluations n'ont pu être validées durant l'année.

### **Les fraudes :**

- En cas de fraude, tricherie durant les évaluations, les DS, Bacs blancs : l'élève rendra sa composition et sa note sera de « 0/20 ».
- En cas de récidive, un conseil d'alerte sera mis en place.

## **6) LES ELEVES A BESOIN**

- Un référent handicap prépare les dossiers afin d'identifier les besoins de chaque élève : les 1/3temps, les aménagements. Les dossiers sont traités dès la classe de seconde pour répondre aux exigences des évaluations certificatives.